

I - CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL - ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE. Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'Attaché de Conservation contractuel qui interviendra au sein de la mairie durant les mois de septembre et d'octobre afin d'effectuer le classement des archives de la commune.

II – AFFAIRES AGRICOLES - PACAGE DES PRAIRIES COMMUNALES 2019 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE. Comme chaque année, de septembre à novembre, les prairies communales seront ouvertes au pacage des animaux. Le conseil municipal a maintenu le tarif fixé à 11 € par bête le droit de place et à 10.50 € les frais de gardiennage. Un gardien sera par ailleurs embauché pour ce service sur un poste d'adjoint technique, contractuel à temps non complet. L'ouverture des prairies est prévue le 11 septembre 2018.

III – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT APPLICABLE AU SEIN DES ZONES COMMUNAUTAIRES. Le conseil municipal a fixé le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur les zones UY et 1AUY étant précisé que 80 % du montant de cette taxe est reversé à la Communauté de Commune Anjou Loir et Sarthe dans la mesure où cette taxe sert au financement des actions, opérations et équipements réalisés et financés par cette collectivité dont bénéficie chaque commune membre concernée.

IV – CONDITION D'ORGANISATION MATERIELLE DES ASTREINTES AINSI QUE LEURS MODALITES D'INDEMNISATION. Le conseil municipal a approuvé la mise en place d'une procédure d'astreinte pour le personnel des services techniques. Un règlement a été adopté qui permettra d'organiser et de rémunérer les agents qui sont de garde durant les week-ends et qui interviennent lorsqu'un problème technique nécessite une intervention sur la commune.

V – COMPTE RENDU D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2018 - QUARTIER DU BOURG JOLY PAR ALTER PUBLIC
Un nouveau compte-rendu d'activité de l'opération « quartier du Bourg Joly » présenté par Alter Public, en sa qualité de concessionnaire a été adopté. Le bilan prévisionnel financier fait apparaître un montant en dépenses et recettes de 4 418 000 €. Le versement annuel de la participation communale pour un montant de 250 000 € permet de soutenir la situation de trésorerie. Cette participation est prévue jusqu'en 2026.

VI – APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC DU BOURG JOLY ET DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS. Au cours de la même séance, le conseil municipal a adopté le dossier de réalisation de la ZAC du Bourg Joly (centre-ville) qui comprend le projet de programme des équipements publics, des constructions à réaliser dans la zone et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps. Il a également adopté le dossier des équipements publics.

VII– CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES DE BARACE, ETRICHE, CHEFFES, MONTREUIL SUR LOIR POUR LES TRAVAUX D'ELAGAGE ET DE FAUCHAGE. Afin de réduire les coûts il a été créé un groupement de commandes entre les communes d'Etriché, Cheffes, Montreuil sur Loir et Baracé dans le but de mutualiser une procédure de marché public pour les travaux d'élagage et de fauchage sur l'ensemble de ces communes.

VIII – ADOPTION D'UN MARCHÉ SUITE A LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHAPELLE. Un marché a été adopté avec l'entreprise Jugé afin de réaliser les travaux d'aménagement de la rue de la Chapelle pour un montant de 363 281 € HT en tranche ferme et 5904 € en tranche optionnelle pour traiter les abords de la chapelle et 10 840 €, en tranche optionnelle également, pour traiter les trottoirs.

IX- CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES CONTRACTUEL. Dans le cadre de l'ouverture d'une classe au sein de l'école maternelle Marie Laurencin, le conseil municipal a approuvé la création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles contractuel pour une durée d'une année.

X- RENOUELEMENT D'UN POSTE D'AIDE OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES CONTRACTUEL. Afin de permettre le renouvellement du remplacement d'un agent qui a demandé la possibilité de réduire son activité au sein du service des sports, le conseil municipal a approuvé le renouvellement d'un poste d'Aide Opérateur des Activités Physiques et Sportives contractuel sur la base d'une journée par semaine et sur le temps scolaire.